



Role et pouvoir du notaire lors d'une succession

Par judicarine

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre pourquoi tout le monde vit dans la crainte(dans l'excès de respect ou de devotion) de ce que va penser le notaire lors d'une succession. Alors que le notaire réagit lui-même réagit en fonction des événements. Ainsi si il ne reste que moi qui doit me présenter pour la signature d'un acte, alors que tous les autres héritiers vont être présent pour cette signature, le notaire si il veut boucler son affaire, va être obligé de me convoquer et de me dire la situation comme elle est. En revanche , si un héritier n'est pas présent la situation peut-être bloquée. Ce n'est donc pas le notaire qui décide .

J'ignore si j'aurai une réponse mais je dis ce que je pense venant tout juste d'être confronté à une succession.

Je pense que ça ne sert à rien d'avoir des craintes injustifiées.